



Reconnaissance post mortem

Par **claudiaG**, le **07/09/2014** à **13:54**

bonjour, j'aimerais savoir s'il est possible de porter le nom de mon père? celui est décédé 1 mois avant ma naissance, n'étant pas marié avec ma mère donc je ne porte pas son nom. A ce jour j'ai 31 ans et j'aimerais connaître les démarches à entreprendre. Merci de vos réponses

Par **domat**, le **07/09/2014** à **18:00**

bjr,
pour porter le nom de votre père comme nom de famille, il faudrait établir la paternité de cet homme ce qui semble impossible puisque celui-ci est décédé.
l'action en recherche de paternité n'est possible que pendant la minorité de l'enfant ou dans les 10 ans qui suivent sa majorité.
je crains donc que votre action ne soit pas recevable car prescrite.
en outre votre père est décédé, il me semble impossible que vous prouviez que cet homme est votre père puisque l'analyse biologique post mortem est interdite à moins que vous disposiez d'autres preuves.
vous pouvez consulter un avocat spécialisé en ce domaine pour connaître la pertinence d'une telle action.
cdt

Par **claudiaG**, le **07/09/2014** à **18:38**

Merci de votre réponse, ayant contacté avec mes grands-parents ainsi que mes oncles et tantes (frères et sœurs de mon père). car ils se sont toujours occupés de moi. J'ai en ma possession l'acte de naissance ainsi que de décès, livret de famille, témoignage de la famille et des amis qu'il était bien avec ma mère... vous pensez que ce n'est pas possible???